

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 11 août 2014, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1 Assemblée de juillet 2014

1.1 Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2014

2 Assemblée du 11 août 2014

2.1 Liste des comptes à payer 2014

2.2 Autorisation de paiement – Compte de Jeansonne Avocats inc.

Période de questions

3 Administration générale

3.1 Conseil municipal

3.1.1 CPE Bambin Club – Autorisation fermeture de rues

3.2 Gestion financière et administrative

3.2.1 Paiement d’heures accumulées au personnel affecté aux travaux publics

4 Sécurité publique

4.1 Service de police

4.2 Service des Incendies

4.2.1 Rapports d’événements

4.2.2 Formation en désincarcération automobile

4.2.3 Renouvellement de l’entente intermunicipale concernant la prévention incendie

4.2.4 Avis de motion – Règlement en matière de prévention des incendies

5 Transport & bâtiment

5.1 Voirie & réseau routier

5.1.1 Avis de motion -- Adoption d’un règlement modifiant le règlement uniformisé numéro 660-08 de la MRC de Rouville, concernant la circulation et le stationnement, à l’effet de modifier la vitesse maximale à 30 km/h sur la rue St-Jean.

5.1.2 Commentaires au MTQ – Analyse des vitesses affichées route 235

6 Hygiène du milieu

6.1 Remplacement d’une pompe à l’usine d’épuration

7 Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

7.1 Dérégation mineure – 364 rang Casimir

7.2 CPE Bambin Club – Demande d’une aire de stationnement du côté de la rue Rachel

8 Loisirs et culture

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.2 Infrastructures

8.2.1 Adoption du rapport final – pacte rural 2 – projet « Foires et activités, bien équipées »

8.2.2 Fête du soccer

8.2.3 Affichage des commanditaires – terrain de balle

9 Divers & affaires nouvelles

9.1 Dépôt des états financiers au 28 février 2014 de la Friperie de l'Ange

9.2 Approbation d'un budget additionnel 2014 – OMH

9.3 Approbation révision budgétaire 2014 – OMH

Période de questions

Correspondance

Co-1 Ministère des Transports – Rencontre projet piste multifonctionnelle sur la route 235

Co-2 Ministère des Transports – Suivi pour modification de limite de vitesse nouveau CPE du 22/07

Co-3 Ministère des Transports – Suivi pour modification de la limite de vitesse nouveau CPE du 28/07

Co-4 MRC de Rouville – Travaux Cours d'eau Embranchement Dutilly et Branche 1 cours d'eau Lafrance

Co-5 MDDELCC – Nouvelle exigence réglementaire stations municipale d'épuration des eaux usées

Co-6 Office des personnes handicapées – 4^e édition d Prix À part entière

Co-7 Maisons des Jeunes des Quatres Lieux – Dépôt rapport annuel d'activités

Co-8 MRC de Rouville – Résultat soumissions Grand Cours d'eau Branches 2, 3 et 3A

Co-9 MRC de Rouville – Résultat soumissions Branche 1 Rivière Barbue et cours d'eau Barré et sa Branche 1

Co-10 Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs – Vaccination des animaux sauvages

Période d'échange

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 08-206-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2014

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-207-14

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2014

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Paiements directs par ACCES D :	31 664.57 \$
▪ Déboursés directs :	2 853.00 \$
▪ Fournisseurs :	272 343.57 \$
▪ Salaires :	68 116.32 \$

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-208-14

AUTORISATION DE PAIEMENT – COMPTE DE JEANSONNE AVOCATS INC.

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le paiement de la facture reçue de Jeansonne avocats inc., pour la période se terminant le 30 juin 2014, au montant de 804,83 \$, incluant les taxes.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 08-209-14

CPE BAMBIN CLUB – AUTORISATION FERMETURE DE RUES

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser la fermeture d'une portion de la rue Saint-Jean, soit devant l'installation du CPE Bambin Club située sur cette rue, ainsi que la fermeture de la rue Rachel, entre la rue Principale et la rue Jérôme, en ce qui concerne la deuxième installation du CPE Bambin Club, afin que ce dernier puisse organiser une journée bicyclette pour ses deux installations, le 23 septembre 2014, de 9 h à 17 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-210-14

PAIEMENT D'HEURES ACCUMULÉES AU PERSONNEL AFFECTÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement des heures accumulées, en date de ce jour, de M. Germain McLean, chargé des travaux publics et

de M. Stéphane Déragon, préposé aux travaux publics, telles les recommandations de Mme Brigitte Vachon, directrice générale, dans son rapport administratif du 11 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 08-211-14 FORMATION EN DÉSINCARCÉRATION AUTOMOBILE

Considérant que le service des incendies de la Municipalité de Ange-Gardien a acquis des pinces de désincarcération de la Ville de Farnham en mars 2014;

Considérant que le service des incendies de Ange-Gardien, lorsqu'appelé à intervenir sur un lieu d'accident automobile, ne peut collecter à la Société de l'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q) les montants prévus dans de telles circonstances, compte tenu de l'absence de la formation requise à l'utilisation des pinces de désincarcération;

Considérant que, selon le rapport du directeur du service des incendies, douze pompiers seraient disposés à suivre la formation relative à la désincarcération automobile;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accepter l'offre de services de formation de spécialisation en désincarcération automobile de EducExpert, du 2 août 2014, laquelle formation sera dispensée à Ange-Gardien à douze pompiers, au coût de 754.00 \$ par pompier.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-212-14 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA PRÉVENTION ICENDIE

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a avisé par écrit la Municipalité de Ange-Gardien qu'elle avait l'intention de continuer à offrir les services d'un technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2015 et que les conditions de renouvellement de l'entente intermunicipale ont été communiquées à la Municipalité;

Considérant que la Municipalité doit aviser par écrit la Régie intermunicipale d'incendie, au plus tard le 15 septembre, de son intention de renouveler ladite entente pour l'année 2015;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'informer la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville que la Municipalité de Ange-Gardien souhaite renouveler l'entente intermunicipale d'incendie et accepte les conditions proposées par ladite Régie.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

M. Rhéal Grenier donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement sur la prévention des incendies.

AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO 660-08 DE LA MRC DE ROUVILLE, CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, À L'EFFET DE MODIFIER LA VITESSE MAXIMALE À 30 KM/H SUR LA RUE ST-JEAN

M. Charles Choquette donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le règlement uniformisé numéro 660-08 de la MRC de Rouville, concernant la circulation et le stationnement, à l'effet de modifier la vitesse maximale à 30 km/h sur la rue St-Jean.

RÉSOLUTION 08-213-14

COMMENTAIRES AU MTQ – ANALYSE DES VITESSES AFFICHÉES ROUTE 235

Considérant qu'une analyse des vitesses affichées sur la route 235 à Ange-Gardien a été effectuée par le ministère des Transports, plus spécifiquement sur un tronçon de 1,25 km au sud de l'autoroute 10;

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a choisi de réduire la longueur de la zone tampon de 70 km/h, marquant la transition entre la zone commerciale située à proximité de l'échangeur autoroutier et la zone rurale en direction de Farnham, de 200 mètres à son extrémité sud, puisqu'il s'avère être dans un environnement semi-urbain avec une faible densité d'accès, donc moins propice à une vitesse affichée à 70 km/h;

Considérant que les relevés de vitesse effectués par le MTQ dans ce secteur démontrent un taux de délinquance de 90 % de la limite de vitesse de 70 km/h actuellement affichée;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'aviser le MTQ que la Municipalité de Ange-Gardien est en faveur du changement de l'affichage de la vitesse à être apporté par le ministère des Transports sur la route 235 sur un

tronçon de 1,25 km au sud de l'autoroute 10 tel que stipulé dans sa correspondance du 10 juillet 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-214-14
REPLACEMENT D'UNE POMPE À L'USINE D'ÉPURATION

Considérant le remplacement d'une première pompe KSB par une pompe FLYGT, en juin dernier, à la station d'épuration des eaux usées;

Considérant la défektivité, en juin dernier, de la dernière pompe KSB qui était en opération à la station d'épuration des eaux usées;

Considérant que les coûts relatifs à la remise en service de ladite pompe sont très élevés, que les pièces de remplacement sont difficiles à obtenir et qu'il n'est plus possible de louer de pompe temporaire durant les réparations;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'une deuxième pompe FLYGT aux coûts totaux estimés à 17 269.95 \$ plus taxes

Adopté à l'unanimité.

M. le conseiller Jonathan Alix déclare son intérêt, à ce moment-ci, dans le dossier relatif à la dérogation mineure du 364, rang Casimir et mentionne également qu'il ne prendra donc pas part aux délibérations s'y rapportant.

RÉSOLUTION 08-215-14
DÉROGATION MINEURE – 364 RANG CASIMIR

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par Ferme Jotine inc., pour le 364, rang Casimir, lot 3 515 998, et consiste à réduire les distances séparatrices minimales requises par le règlement de zonage 617-05, entre un bâtiment d'élevage dont la section porcherie-pouponnière doit être transformée en porcherie d'engraissement, et deux maisons voisines;

Considérant que ladite demande de dérogation mineure est recommandée par le comité consultatif d'urbanisme pour les raisons suivantes :

- Les voisins concernés sont d'accord avec l'augmentation du nombre d'unités animales;

- La sorte d'élevage n'est pas modifiée;
- Le bâtiment d'élevage est existant;
- Les distances séparatrices avec le périmètre urbain sont respectées;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette appuyé par M. Mario Carrier et résolu que le conseil de la Municipalité accepte la dérogation mineure du 364, rang Casimir, lot 3 515 998 qui consiste à réduire les distances séparatrices minimales requises entre un bâtiment d'élevage et deux maisons voisines.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-216-14

CPE BAMBIN CLUB – DEMANDE D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DU CÔTÉ DE LA RUE RACHEL

Considérant que le CPE Bambin Club souhaite utiliser et que soit aménagée une section de l'emprise de la rue Rachel afin d'y permettre le stationnement, par mesure de sécurité pour les résidents à proximité du nouveau CPE et les membres du personnel;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que le Conseil de la Municipalité autorise le CPE Bambin Club à utiliser une section de la rue Rachel à titre de stationnement, selon les directives qui lui seront transmises, et analysera ultérieurement la nécessité d'y contribuer financièrement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-217-14

ADOPTION DU RAPPORT FINAL – PACTE RURAL 2 – PROJET « FOIRES ET ACTIVITÉS, BIEN ÉQUIPÉES »

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accepter le rapport final – Pacte rural 2 – Projet « Foires et activités, bien équipées! » déposé par la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, lequel totalise des dépenses de 95 521.97 \$ et de le transmettre au CLD Au Cœur de la Montérégie afin que la MRC de Rouville puisse procéder au versement de la dernière partie de la subvention à l'égard de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-218-14

FÊTE DU SOCCER

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accepter les recommandations de la directrice du service des loisirs, Mme Jennie Rainville dans le cadre de

l'événement « Fête du Soccer ».

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-219-14
AFFICHAGE DES COMMANDITAIRES – TERRAIN DE BALLE**

Considérant la résolution numéro 07-203-14 selon laquelle la Municipalité encadrerait l'affichage de commanditaires sur la clôture du terrain de balle;

Considérant que les affiches des commanditaires ont été installées assez tard en saison et que l'entente entre la Municipalité et les commanditaires prévoyait un affichage pendant trois ans;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que l'entente d'affichage avec les commanditaires sur la clôture du terrain de balle soit valide jusqu'au 31 octobre 2017, soit pour la présente saison estivale et les trois suivantes.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2014 DE LA FRIPERIE DE L'ANGE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt des états financiers de la Friperie de l'Ange au 28 février 2014. Les états financiers démontrent un surplus en fin d'exercice de 14 188 \$.

**RÉSOLUTION 08-220-14
APPROBATION D'UN BUDGET ADDITIONNEL 2014 – OMH**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'approuver le budget additionnel de 97,000.00 \$ à l'Office Municipale d'Habitation de Ange-Gardien (OMH) pour la réfection de la toiture et les honoraires professionnels s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-221-14
APPROBATION RÉVISION BUDGÉTAIRE 2014 – OMH**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'approuver le budget révisé 2014 de l'Office Municipale d'Habitation de Ange-Gardien(OMH).

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 08-222-14
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Benoit Pepin, à 20 h 40, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière